



Section locale **FO-DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais

5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41

✉ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Oser ensemble pour ne pas se résigner seul. » Léon Jouhaux

Compte-rendu du CSAL du 16/03/2023

Le Comité Social d'Administration Local (CSAL) s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais, Monsieur Claude GIRAULT. Ce CSAL a eu lieu en présentiel. Le secrétariat de séance est assuré par l'UNSA pour les OS.

En déclaration liminaire, vos élus FO-DGFIP 62 ont rappelé leur total soutien aux mouvements actuels de lutte contre le projet des réformes des retraites, imposé à marche forcée par le gouvernement.

Au plan local, ils ont interpellé le Président quant aux risques liés au projet de « SIP de demain » porté par la DDFIP, l'interrogeant sur le sens réel de cet énième changement.

Retrouver notre liminaire sur le site <https://www.fo-dgfip-sd.fr/062>

I. Approbation du PV du CTL du 15/11/2022 :

Les documents de travail n'ayant pas été fournis dans les délais réglementaires, **vos élus FO-DGFIP 62 ont demandé un report du vote.**

Le Président ayant refusé cette possibilité, les votes ont été les suivants :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP 62 (4 voix)			X
SFP (2 voix)	X		
CGT (ABSENTS)			X
CFTC (1 voix)			X
UNSA (1 voix)			X

II. Le SIP de demain – Orientations relatives à la transformation des SIP (pour information)

L'objectif de la réflexion nationale est de tirer les conséquences sur le contenu des missions et l'organisation des services des impôts des particuliers (SIP) des réformes fiscales intervenues.

Quatre axes de réflexion ont été identifiés dans les groupes de travail nationaux :

1 . Assurer l'accueil généraliste multicanal des usagers particuliers

Les SIP doivent assurer l'accueil généraliste des usagers, et apporter des réponses adaptées à leurs diverses sollicitations. Afin de limiter les démarches d'un usager, toute demande formulée auprès d'un SIP doit être prise en charge. Les SIP doivent être en capacité de répondre au téléphone et aux questions dans e-contact. L'offre d'accueil sur RDV doit être généralisée. Tout agent doit pouvoir assurer la mission d'accueil.

2. Recentrer les tâches de gestion sur le coeur de métier du SIP et le développement de l'accompagnement des usagers

L'activité des SIP doit se recentrer sur :

- La mise à jour et la fiabilisation des fichiers des contribuables ;
- Les actions de prévention contre les erreurs et la fraude déclaratives ;
- Le CSP de régularisation ;
- Le recouvrement amiable et pré-contentieux ;
- Le contentieux fiscal et gracieux.

L'activité foncière, le CSP d'initiative et le recouvrement des amendes ont vocation à être pris en charge par d'autres services.

3. Mettre en place une organisation décloisonnée et fluide avec les autres services en charge des particuliers

L'organisation interne des SIP a vocation à tendre vers un décloisonnement des missions d'assiette et de recouvrement, pour favoriser davantage le développement d'une polyvalence des compétences des agents.

Par ailleurs, il sera nécessaire de définir les liaisons entre les SIP et les autres services infradépartementaux appelés à traiter la situation des usagers particuliers (foncier, recouvrement forcé, contrôle). A cet égard, il pourrait être envisagé de mettre en place des protocoles et instances adaptés au niveau local.

4. Revisiter l'animation et le pilotage des services

De nouveaux outils sont nécessaires.

- des outils informatiques permettant de piloter l'activité et d'assurer la traçabilité des échanges avec les usagers ;
- des outils RH et un dispositif de formation adapté ;
- une documentation et des informations consolidées, centralisées et accessibles en ligne par un point d'accès unique.

Un agenda départemental

Dans l'attente de la parution de la note de l'administration centrale, la DDFiP 62 a engagé plusieurs initiatives :

- la **nomination d'un chargé de mission** ;
- l'**organisation le 2 février d'un séminaire directionnel** pour engager une première réflexion sur ces différentes problématiques dans le cadre de 4 ateliers ;
- l'**élaboration d'un questionnaire** qui sera adressé à l'ensemble des agents des SIP afin de recueillir leur ressenti sur l'exercice actuel de leurs missions, leur regard sur ces évolutions et leurs attentes ;
- un **séminaire de présentation des résultats** de ce questionnaire mi juin, **à l'ensemble des agents des SIP du département**

Vos élus FO-DGFIP 62 ont longuement interrogé le Président quant à ses intentions avec ce projet. Celui-ci a affirmé qu'aucune implantation de SIP ne disparaîtra dans le cadre de ces changements d'orientation des SIP.

Concernant la prime d'accueil, vos élus FO-DGFIP 62 n'ont obtenu aucune réponse quant à son maintien et ses modalités d'attribution si l'on devait en arriver à une polyvalence des agents des SIP.

Concernant les missions recouvrement, il a été confirmé que les agents qui en sont chargés resteront dans les SIP, mais en élargissant leurs compétences dans les domaines de l'assiette.

Enfin, concernant la comptabilité, l'orientation semble être de laisser cette mission dans chaque SIP.

Vos élus FO-DGFIP 62 resteront très vigilants lors des débats, et vous invitent à faire remonter – via le questionnaire qui vous sera adressé et auprès de vos militants FO-DGFIP 62 – l'ensemble de vos remarques, doutes et interrogations quant à ce projet.

III. Présentation du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) (pour information)

En 2022, la Direction générale a réalisé un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) global puis, en fin d'année, un bilan individualisé pour chaque direction. Cette réalisation s'inscrit dans la démarche ECOFIP mise en place dès 2020 et dans la dynamique interministérielle de services publics écoresponsables mais également dans un certain nombre d'obligations légales : gestion des déchets, plan de déplacement employeur ou commande publique avec clauses sociales et environnementales notamment.

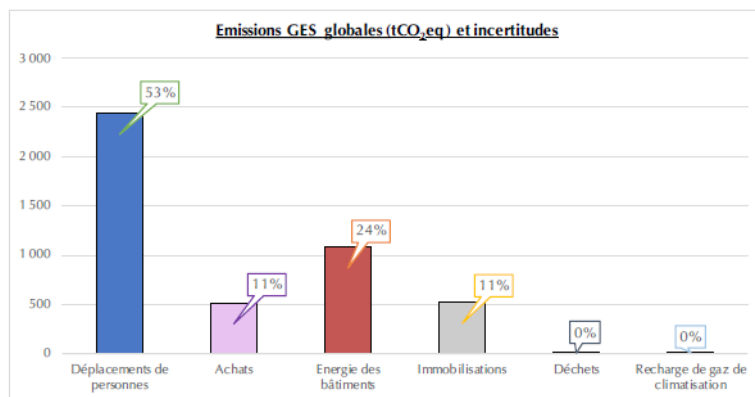
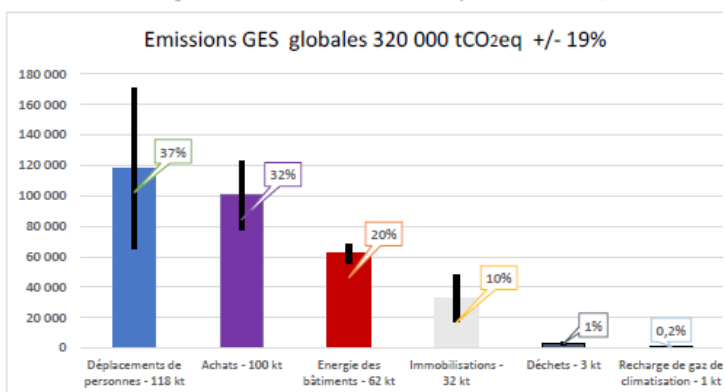
Principaux éléments du BEGES :

Périmètre : 135 directions – 100 000 agents – 2798 bâtiments soit 3 000 000 de m².

Pour la DDFIP 62 : 28 bâtiments – 1670 postes de travail – 51 756 m² de surface brute.

En 2019, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a émis environ 320 ktCO₂e avec une incertitude globale de 19%. Ces émissions se répartissent de la façon suivante :

En 2019, la DDFIP PAS-DE-CALAIS a émis environ 4 574 tCO₂e +/- 19%. Ces émissions se répartissent de la façon suivante :



La majorité de nos émissions de gaz à effet de serre sont issues de 4 postes :

1- les déplacements de personnes

Ce poste comprend l'ensemble des déplacements de personnes (domicile/travail et professionnels). 84 % concernent les déplacements Domicile/Travail.

Entre 2019 et 2022, le télétravail a eu un impact sur ces déplacements. En 2022, 55 % des personnes télétravaillent au moins 1 jour par semaine.

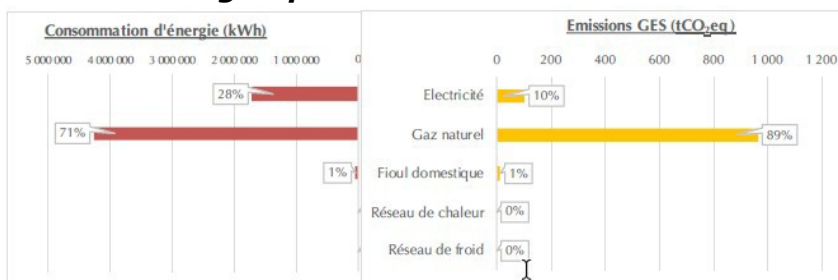
16 % des déplacements professionnels sont faits en train (66 % de plus de 100 kms, qui constitue le mode déplacement longue distance le moins carboné. La moitié concerne des trajets en région parisienne

2 % des déplacements sont réalisés en avion.

Pistes d'amélioration :

- Favoriser le télétravail,
- Inciter les agents à utiliser d'autres modes de déplacements actifs : installations techniques telles que des parkings à vélo, promotion du forfait mobilité durable, incitation au covoiturage ou à l'utilisation de transports en commun, challenges mobilité...
- Verdir la flotte,
- Mise en place de bornes électriques,
- Plan de déplacement...

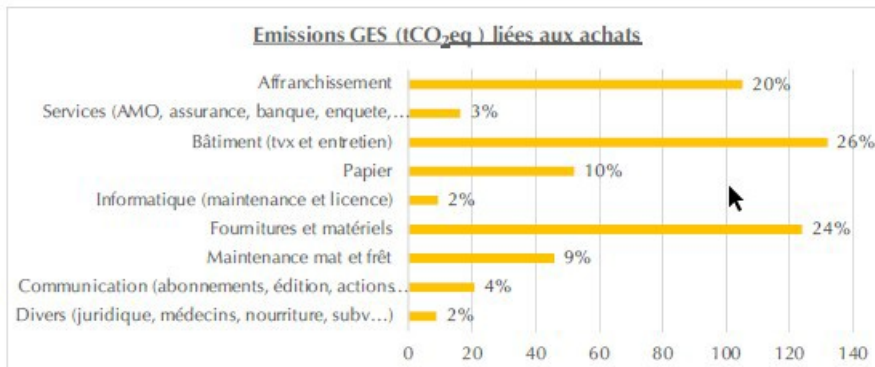
2- la consommation énergétique des bâtiments



Pistes d'amélioration

- Sensibiliser les agents aux écogestes (gains possibles d'environ 10%)
- Gestion des systèmes de régulation avec le mainteneur,
- Coupure de l'éclairage à certaines heures,
- Suppression de l'eau chaude dans les sanitaires,
- Améliorer les performances énergétiques des bâtiments par de la rénovation (respect du DEET décret tertiaire),
- Relamping LED..

3- Les achats principalement issus de marchés publiques (UGAP, DAE..).

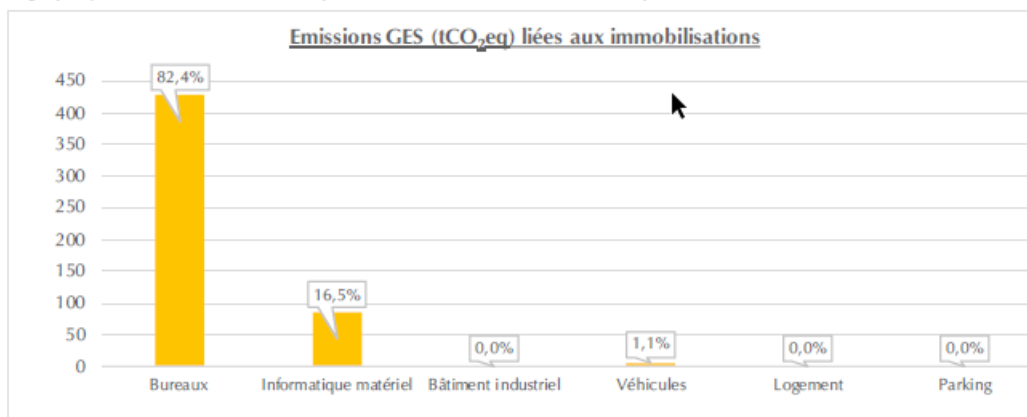


Pistes d'amélioration : Diminuer les courriers papier et inciter encore à réduire les impressions ; Réfléchir aux achats de la restauration collective.

4- Les immobilisations

Propriétaire	Durées d'immob.	Date de début de comptab.
Bâtiments (hors gestion SG)	50 ans	1969
Véhicules / machines	5 ans	2014

Le graphique ci-dessous montre la répartition des émissions au sein de ce poste.



Elles représentent les émissions liées à la construction ou fabrication des biens lissées sur leur durée d'utilisation. Elles représentent 519 tCO₂eq en 2019 soit 11 % des émissions totales. Les catégories les plus importantes sont les bureaux et le parc informatique.

Pistes d'amélioration : Optimiser l'occupation des bâtiments ; Allonger la durée de vie des équipements

5- Les déchets

La quantité de déchets générés par la DDFIP 62 est de 3 tonnes. Nos principaux déchets sont le papier (97% des déchets et 32 % des émissions) et le plastique (3 % des déchets mais 68% des émissions) principalement lié aux bouteilles utilisées par les agents.

Pistes d'amélioration

- Préférer l'usage des gourdes (700 distribuées) et fontaines à eau (25 installées),
- Privilégier le recyclage, affiner le tri des déchets, donner les objets inutiles ...

A ce titre, les mobiliers non conservés sont tous repris par l'association ATRE

→ Prochaine étape - le plan de transition :

- Lister les actions les plus intéressantes,
- Analyser les cycles de vie de nos achats,
- Qualifier chaque action selon un certain nombre de critères définis (sobriété, efficacité, coût, difficulté de mises en oeuvre ...)
- Classer les actions : immédiates, prioritaires ou stratégiques puis les détailler.

Chaque direction recevra son plan de transition à présenter et à accompagner auprès des agents.

IV- Bilan de l'EDR pour 2022 (pour information)

Point sur les effectifs :

Année 2022

Catégorie	Situation au 1 ^{er} janvier 2022				Situation au 1 ^{er} septembre 2022			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total
TAGERGIP	6	30*	7	43*	6	27*	7	40*
Effectif physique	6	30*	7	43*	5	27*	7	39*

*Un emploi de B est occupé par un agent commissionné.

Perspectives 01/09/2023

Catégorie	A	B	C	Total
TAGERGIP	4	24	7	35

Catégorie A : 2 suppressions dont 1 poste vacant

Catégorie B : 3 suppressions d'emploi au plan emploi 2023 dont 1 départ suite réussite concours

Catégorie C : 1 départ suite réussite concours et 1 départ à la retraite

Répartition par secteur géographique au 31 décembre 2022:

Secteur	Nombre d'agents	%
Arras	11	29
Bruay/Lillers	10	26
Boulogne	17	45

Les compétences de l'EDR :

Compétence principale	Situation au 01/01/2022 (nombre d'équipiers)	Cible suite plan d'action présenté au CTL du 14/03/2022 (nombre d'équipiers)	Situation au 28/02/2023 (nombre d'équipiers)
SIE	3	5	4
Contrôle fiscal	1	1	1
Publicité foncière	4	6	5
Enregistrement	1	2	1
PTGC et PELP	2	3	1
SIP Assiette	3	2	3
SIP missions foncières	2	4	4
Recouvrement/ comptabilité	4	2	4
SPL Rec	8	0	21
SPL expert	11	14	
Transverse-RH-payé	1	0	1

Tous les équipiers sont équipés de portable et 13 d'entre eux bénéficient d'une convention de télétravail.

Pour une meilleure adéquation aux besoins de soutien des services une stratégie de formation sur des besoins spécifiques a été développée.

Les entretiens d'évaluation permettront de discuter avec les équipiers actuels sur leur éventuel besoin de formation afin qu'il puisse acquérir de nouvelles compétences.

Il résulte qu'avec les départs de l'EDR le besoin est ciblé particulièrement sur les métiers du SIE.

La direction a prévu prochainement une réunion avec l'ensemble de l'équipe.

V- Rapport d'activité 2022 :

Vous pourrez retrouver [ici le rapport d'activité 2022 de la DDFiP 62](#)

VI- Questions Diverses :

1) A quand un règlement intérieur pour le CSAL ?

Le Président ne peut qu'attendre une décision nationale. Il semblerait qu'une proposition ait été soumise au Conseil d'État en février. A suivre...

2) Existe-t-il une note obligeant les agents à rendre compte quotidiennement par écrit de leur activité ? Si oui, des distinctions existent-elles entre présentiel/TT ? Entre différents grades ? Entre différentes missions exercées au sein d'un même service ?

L'administration précise qu'il n'existe aucune instruction générale sur le sujet, et que c'est au chef de service de mettre en œuvre les moyens de suivi adaptés.

3) Comment les agents peuvent réagir en cas de défaillance de leur chef de service ? Quelles sont leurs modalités d'action, sans qu'il leur soit reproché d'outrepasser la voie hiérarchique ?

La Direction indique qu'il convient de contacter la Division RH et/ou les représentants des personnels.

4) Le chef de service peut-il remplacer un agent DGFIP par un service civique ? Il s'agit d'un problème récurrent dans les SIP, et particulièrement à l'accueil. A ce jour, ce problème se retrouve à Boulogne, où les services civiques sont en souffrance.

Les missions des services civiques sont les suivantes : accueil physique des usagers (pré-accueil, accueil primaire, accueil en box pour la création d'espaces personnels) ainsi que l'accueil téléphonique.

La Direction n'a pas connaissance de problèmes concernant les personnels de Boulogne-sur-mer.

5) Compte tenu de la coquille sur le PV du règlement intérieur du CC, pourriez-vous procéder à un nouveau vote sur les horaires fixes et variables ?

En effet, il y a une erreur sur la plage fixe du matin. Un nouveau vote sera donc organisé. Cela nécessitera également une intervention sur la badgeuse, pour modification, qui pourra être plus ou moins rapide selon le retour de la Direction Générale.

6) Est-ce que localement, des directives ont été données aux évaluateurs pour abaisser l'ensemble des notations ? Penser aux sélections basées sur la notation...

L'administration précise que la Direction Générale a constaté un nombre anormalement élevé de profils « excellents » qui correspondent à des qualités « remarquables » et « exemplaires ». De même, les compte-rendus d'évaluation semblent trop figés dans le temps. En ce sens, elle a donné des orientations pour que les appréciations reflètent plus étroitement les compétences réelles de l'agent évalué. Au plan local, les évaluateurs ont reçu une formation d'une journée, qui a évoqué les remarques nationales, sans pour autant donner de directives d'abaissement systématique des CREP. Il a également été rappelé la nécessité de justifier toute évolution des appréciations.

Vos élus FO-DGFIP 62 vous invitent à être vigilants et vous rappellent que vous pouvez formuler des recours en notation si vous estimez avoir été victimes d'une telle pratique de manière injustifiée.

7) Est-il possible d'avoir la liste des stagiaires convoqués à une formation et pas simplement sa propre convocation, afin de pouvoir mettre en place du co-voiturage ?

S'agissant d'un outil de pilotage national qui ne prévoit pas cette fonctionnalité, ce n'est pas possible.

8) Le recensement des grévistes du PNCD et du CC n'est pas comptabilisé localement. A qui sont remontés ces statistiques ?

Ils sont bien comptabilisés localement, dans la rubrique « Direction ».

A tous les niveaux, FO continuera de se battre avec vous au quotidien pour l'amélioration des conditions de travail !

Les élus FO-DGFIP 62 :

Titulaires : Justine KORKUT, Michaël MILLOT, Coralie VINCENT, Christine LEFRANC-COLLIER

Suppléants : Gautier LEDOUX, Valérie CADET, Jacques REGNIER, Sandrine BONET

